

**RAPPORT ANNUEL  
DE LA  
COMMISSION COMMUNALE POUR  
L'ACCESSIBILITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT  
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**VILLE DE SÈVRES  
2010**



# Table des matières

<b>1. DONNÉES GÉNÉRALES .....</b>	<b>3</b>
1.1. Informations générales .....	3
• .....	4
1.2 Sèvres Handicap .....	5
1.2.1 <i>La Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.</i> .....	5
1.2.2. <i>La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)</i> .....	7
1.3 La réalité du handicap à Sèvres .....	8
<b>2. L'ACCESSIBILITÉ .....</b>	<b>9</b>
2.1 Membres de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées .....	9
2.2 La Voirie .....	10
2.2.1 <i>Un PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) sur les 7 communes de GPSO.</i> .....	11
2.2.2. <i>Les aménagements de Voirie.</i> .....	11
2.2.3 <i>Plan des carrefours équipés de feux pour les non-voyants à Sèvres.</i> .....	11
2.2.4 <i>Réalisation d'une zone de rencontre: Le réaménagement complet de la rue de la Source, pour mise aux normes «PMR».</i> .....	13
2.3 Le stationnement réservé .....	13
Annexe 1 : <i>Liste des places de stationnement réservées en surface aux personnes handicapées</i> .....	14
2.4 Les services de transports collectifs .....	15
2.4.1. <i>les transports en commun</i> .....	15
2.4.2 <i>les transports spécialisés</i> .....	15
3. Cadre Bâti .....	16
3. 1 <i>Cadre Bâti – Etablissement recevant du public</i> .....	16
3. 2 <i>Cadre Bâti – Les logements</i> .....	17
<b>3. LES AUTRES ACTIONS (INFORMATION - SENSIBILISATION – ACCOMPAGNEMENT) .....</b>	<b>18</b>
3.1 Les membres du groupe de travail services, accompagnement et aides humaines .....	18
3.2 Le centre communal d'action sociale .....	19
3.3 Les familles .....	19
3.4 L'insertion professionnelle .....	20
3.5 Les activités culturelles et sportives .....	21
<b>4. FICHE DE SYNTHÈSE.....</b>	<b>22</b>

## 1. DONNÉES GÉNÉRALES

### 1.1. *Informations générales*



Sèvres rassemble **23 509 habitants** ( population légale 2008) sur un territoire de 391 hectares et compte notamment 14 établissements scolaires dont un lycée avec sections internationales, un collège avec sections internationales, cinq écoles élémentaires, six écoles maternelles et une école privée. Elle est desservie par deux gares SNCF (la GARE SNCF SÈVRES/VILLE-D'AVRAY-Ligne Paris Saint-Lazare/Versailles rive droite et la GARE SNCF SÈVRES-RIVE GAUCHE - Ligne Paris Montparnasse/Versailles chantiers), le TRAM VAL DE SEINE (ligne T2 La Défense / Issy-Val-de-Seine ) une ligne de métro (Ligne 9 - Pont de Sèvres / Mairie de Montreuil (Boulogne-Billancourt) et plusieurs lignes de bus (Traverciel, 26,469,169,171,179,279).

Sèvres compte **cinq établissements** accueillant des enfants ou adultes handicapés :

- Centre Claire Girard - 95 rue Brancas – Accueil des enfants et adolescents
- Hôpital de Jour « Les Lierres » - Accueil des enfants et adolescents
- Institut médico-éducatif « Les Peupliers » - 10/12, rue Gustave Guillaumet - Accueil des enfants et adolescents
- Maison Perce-Neige - 1, rue Anatole France – Accueil des adultes
- Relais Jeunes de Sèvres - 26 rue Auguste Rodin - Accueil des enfants et adolescents

Sur Sèvres, trois organismes proposent des services d'aide à domicile pour les personnes dépendantes (handicapées ou âgées) :

- service à domicile de la Croix Rouge - 19, avenue de l'Europe
- Sam Arepa - 53, Grande Rue
- Autonomie Services - 25, avenue de l'Europe

D'autres associations organisent des activités sportives (séances adaptées à la piscine, club handisport de basket et de volley...), culturelles, sorties (GEM des 4 communes pour les personnes souffrant d'un handicap psychique...), visites à domicile...



Un blog est entièrement dédié aux actions en matière de handicap <http://sevreshandicap.canalblog.com>

Le site de la Ville de Sèvres, <http://www.ville-sevres.fr/>, est accessible aux handicapés visuels ou moteurs. Il est conforme aux normes W3C-WAI-AAA.

Le 1er janvier 2010, avec les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville d'Avray, Sèvres a créé la communauté d'agglomération **GRAND PARIS SEINE OUEST** qui compte plus de 300 000 habitants .

Avec la commune de Boulogne-Billancourt, Sèvres dispose d'un **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT** commun (2006-2012), adopté en conseil communautaire le 19 octobre 2006, et qui définit la réalisation de trois grands objectifs :

- Préserver et améliorer le cadre de vie des Boulonnais et des Sévriens,
- Répondre à l'ensemble des besoins en hébergement et en logement,
- Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat au quotidien.

Un nouveau programme local de l'habitat sera adopté à compter du 1er janvier 2013 avec l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération GRAND PARIS SEINE OUEST. En attendant les PLH des deux précédentes communautés, Arc de Seine et Val de Seine, restent en vigueur sur chaque territoire.

**On estime de 800 à 1000 le nombre d'habitants de Sèvres (enfants ou adultes) pouvant connaître des difficultés liées à un handicap.**

C'est pourquoi, la ville de Sèvres a mis en place des aménagements et services pour permettre aux personnes handicapées - et à leurs familles - de faciliter leur vie quotidienne mais aussi d'accéder

aux différentes activités, sorties, loisirs...

Ainsi, le **centre communal d'action sociale (CCAS)** accueille, oriente et assiste toute personne dans ses démarches, notamment auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : Il peut s'agir de demandes d'allocation adulte handicapé, de carte stationnement...

Le CCAS coordonne également tous les services proposés par la ville aux personnes en situation de handicap :

- portage de repas à domicile
- déplacements par le Petit Bus (service de transport adapté pour Sèvres )
- disque de stationnement deux heures gratuites pour tout titulaire d'une carte européenne de stationnement
- télécommandes pour feux sonores pour les malvoyants
- Télalarmes (alerte pour les personnes dépendantes vivant à leur domicile)...

Le CCAS travaille en réseau avec les principaux établissements et associations de la ville et peut aider à orienter les citoyens concernés dans leurs recherches.

Depuis six ans, la Ville dispose d'une **référente handicap** qui mène une action transversale et coordonne le parcours de la personne handicapée.

Valérie Martel - 01 41 14 11 37  
[valerie.martel@ville-sevres.fr](mailto:valerie.martel@ville-sevres.fr),

Elle est présente au centre communal d'action sociale (CCAS), 14, rue des Caves du Roi.

## **1.2 Sèvres Handicap**

### ***1.2.1 La Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.***

Dès 1995, la Ville de Sèvres a fait fonctionner un groupe informel d'élus et de bénévoles pour tenir compte de l'approche des utilisateurs handicapés avant la réalisation de rénovations ou de nouveaux bâtiments municipaux.

En 2001, François Kosciusko-Morizet, maire de Sèvres, signe avec la plateforme interassociative des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (PIAPH 92) qui rassemble les sept principales associations représentatives des Hauts-de-Seine, la "Charte Ville Handicap".

En 2002, la commission Sèvres Handicap est créée pour le suivi de cette charte. Elle regroupe une

vingtaine de personnes : sévriers en situation de handicap (tous les handicaps sont aujourd'hui représentés), familles, représentants d'associations spécialisées (comme l'APF, l'Unafam ou l'Adapei...) ou plus généralistes (Secours Catholique, Croix-Rouge, Société Saint-Vincent-de-Paul...), représentants des établissements sévriers accueillant des handicapés (Les Lierres, Perce Neige, Claire Girard...), représentants des services (voirie, bâtiments, action sociale...), élus...

La commission a été divisée en deux groupes de travail :

- le groupe "*Equipements, accessibilité et aides techniques*" (qui traite des bâtiments, de la voirie, des transports et de l'aménagement en général),
- le groupe "*Services, accompagnement et aides humaines*" (qui aborde le maintien à domicile, les services à la personne, les sorties, les loisirs...).

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi du 11 février 2005, le conseil municipal de Sèvres du 28 juin 2007 a approuvé la transformation du premier groupe de travail en **Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées**.

Bien que la loi ne précise rien quant à la notion d'accompagnement, les travaux du groupe de travail « services, accompagnement et aides humaines » ont été maintenus parallèlement, afin de conserver une approche complète du handicap dans la ville.

Quatre **catégories de membres** ont été retenues pour siéger à la Commission communale :

- des élus,
- des représentants de l'administration communale,
- des « experts terrains » et des associations représentant des personnes handicapées ou leurs familles,
- des personnes invitées, selon les thèmes retenus par la commission.

La ville a choisi de privilégier l'expérience des Sévriers confrontés au handicap, ainsi que celle de leur entourage direct. Ainsi, la catégorie « **experts terrains** » regroupe des individus - en dehors de tout engagement associatif – qui représentent les différents types de handicaps : moteur, sensoriel, mental et psychique. Leur approche est plus pragmatique et complémentaire de celles d'organismes non engagés sur la ville.

Chacun des deux groupes se réunit deux à trois fois dans l'année. Les deux groupes sont rassemblés annuellement en "assemblée plénière" pour tirer un bilan général des actions abouties. **En 2010, la commission communale pour l'accessibilité et le Groupe Accompagnement se sont réunis deux fois chacun : le 28 mai, 15 octobre et en commission plénière le 04 décembre 2010.**

## **1.2.2. La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)**



L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour les communautés d'agglomération.

Cette commission a été créée à l'échelon de Grand Paris Seine Ouest lors du Conseil Communautaire de février 2010 et a pour rôle :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- d'établir un rapport annuel contenant des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, rapport qui devra être présenté au Conseil Communautaire puis transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au

Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, des Transports et du Logement ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

La commission traite des questions relatives à l'accessibilité des bâtiments communautaires (appartenant en propre à la communauté d'agglomération ou remis en gestion à celle-ci), de la voirie d'intérêt communautaire ou encore des transports.

**La commission** est composée de :

- sept conseillers communautaires (un élu communautaire par commune membre) ;
- sept conseillers municipaux (un élu municipal par commune membre) ;
- sept délégués d'associations d'usagers ;
- sept délégués d'associations représentant les personnes handicapées.

La composition mixte entre élus municipaux et élus communautaires a été voulue afin de garantir une bonne collaboration entre la commission intercommunale et les commissions communales qui restent compétentes dans leurs domaines d'intervention (bâtiments communaux, ect...).

**La commission communautaire se réunit chaque trimestre. Ses travaux ont débuté en juin 2010. Elle s'est déjà réunie quatre fois** en séance plénière et comité de suivi. Des sous-groupes ont été créés avec des thèmes particuliers, comme par exemple « communication et citoyenneté », afin d'intégrer le handicap dans la vie quotidienne.

### **1.3 La réalité du handicap à Sèvres**

Comme chaque année, depuis sa mise en place en 2004, on note l'importance de la présence d'une **référente handicap** au sein de l'équipe du centre communal d'action sociale qui permet une approche plus personnalisée des Sévriens en situation de handicap.

Au-delà de l'aide sociale légale, ou des aides municipales complémentaires, la référente a, auprès de la population, une réelle mission d'accueil et d'orientation, pour permettre aux bénéficiaires ou à leurs familles de se repérer dans les différents dispositifs. Depuis l'ouverture de la Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine, les formalités sont centralisées sur le CCAS, véritable premier guichet de la Maison départementale des personnes handicapées.

A la fin de l'année 2010, les aides distribuées se répartissaient ainsi :

#### **►Aides adultes**

- Titulaires carte d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap) : 336 personnes
  - Titulaires carte européenne de stationnement : 196 personnes
    - Allocataires AAH : 109 personnes
  - Bénéficiaires de l'allocation compensatrice : 45 personnes
- Titulaire de la carte de priorité (invalidité <80%) : 158 personnes

#### **►Aides enfants**

- Titulaires carte d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap) : 23 personnes
  - Allocataires allocation éducation enfant handicapé : 52 personnes

## **2. L'ACCESSIBILITÉ**

### ***2.1 Membres de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées***

#### **Président**

François KOSCIUSKO-MORIZET, maire de Sèvres

#### **Elus**

Mme Laurence ROUX-FOUILLET Adjoint au maire délégué Famille, prévention, ville et handicap

M. Jacques DUBY Conseiller municipal délégué Bâtiments communaux, circulation, stationnement, transports

M. Serge PATRY Conseiller municipal délégué Voirie et réseaux

Mme Pilar DUCRET Conseiller municipal délégué au handicap

Mme Catherine CYROT Conseiller municipal

#### **Représentants de l'administration communale**

M. Cédric SIRUGUE Directeur général adjoint chargé des affaires sociales

M. Philippe VERRIER /Directeur des services technique

M.Marc SEZNEC /Chef de service des bâtiments communaux

M. Jean Alain DUPOIRIER Chargé d'Etude GPSO

Mme Valérie MARTEL Référente handicap au centre communal d'action sociale

#### **Experts terrains, représentants d'associations**

M. Bernard ATINAULT Expert terrain

Mme Anne-Marie CALLOT Expert terrain

M. Jean-François GINET Expert terrain

Mme Liliane GIRAUT Expert terrain

M. Patrick MOLLET Expert terrain

M. Jean-Pierre JOLY Président de la MDPH, représentant la PIAPH 92

Mme Michèle DRIOUX Représentante de l'UNAFAM

Mme Carmen ALEXANDRE Présidente du comité Handisport des Hauts-de-Seine

M. François CHAVATTE

## 2.2 La Voirie



La Ville compte 36 km de voirie communale. Depuis 7 ans, les travaux de voirie ont avancé, sur la base de l'étude de cheminement réalisée en 2003. Les travaux de voirie relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération (Val de Seine, jusqu'à fin 2009 et Grand Paris Seine Ouest), dans le respect des observations et remarques faites par les utilisateurs de proximité. Le diagnostic de voirie, réalisé en 2003, a permis de 2004 à 2008 un réaménagement des axes principaux pour mise en conformité : Grande Rue, rue de Ville d'Avray, Avenue de la Division Leclerc, route du Pavé des Gardes...et des aménagements des traversées piétonnes .



**L'association Mobilité** a renouvelé en 2010 ses « audits Express incognito » des villes de France en examinant non seulement les places de stationnement GIG GIC comme en 2009 mais également, les établissements recevant du public de toute nature (pas uniquement les établissements de la mairie) et la voirie (passage piéton, signal sonore pour malvoyant, trottoirs, ...). A l'issue de cet audit, l'association a décerné à la Ville de Sèvres ses « encouragements » et une note de 6,63 /10. Ce résultat place la commune **au premier rang des communes des Hauts-de-Seine et au 6ème rang au niveau national.**

Chaque nouveau projet de voirie est systématiquement conçu par **la Communauté d'agglomération**, dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité, avec un effort particulier dans le domaine des transports et du partage de la voirie.

La Communauté d'agglomération prévoit, jusqu'en 2015, le développement des aménagements particuliers, adaptés à différents types de handicaps, avec en particulier :

- Des bandes podotactiles, comparables à celles en usage sur les quais du métro, au droit des passages piétons, seront installées selon le principe de l'« aménagement des traversées piétonnes »,
- « Le respect du cheminement piéton » passe par l'installation d'appareils sonores sur les feux tricolores facilitant le déplacement des personnes mal-voyantes, par l'aménagement des pentes de voirie (les pentes supérieures à 4% sur les trottoirs nécessiteront l'aménagement de paliers de repos), et par des normes imposées sur le mobilier urbain afin de limiter les risques d'accidents pour les déficients visuels.
- Un nombre de « places de stationnement réservées aux personnes handicapées » qui va représenter, au minimum, 2% du total existant, soit 1 place pour 50. Celles-ci se situeront à proximité de tous les bâtiments publics (mairie, école, hôpital, poste, centre des impôts...) en cœur de ville. La communauté prévoit que les bordures des trottoirs jouxtant ces places seront

abaissées ou aménagées d'une rampe d'accès, permettant de rejoindre le trottoir sans emprunter la chaussée.

- Une action « aménagement des quais d'arrêt de bus » a été engagée par GPSO. Elle concerne les arrêts de bus (RATP) et les navettes communales circulant sur le territoire. Elle consiste à permettre l'accès du bus au plus près du trottoir, à supprimer toute gêne de cheminement due au mobilier urbain, et à harmoniser les hauteurs de trottoirs.

### ***2.2.1 Un PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) sur les 7 communes de GPSO.***

La communauté d'agglomération GPSO met en œuvre son PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics). Il s'agit d'un plan de cheminement qui relie entre elles, les sept communes de l'intercommunalité. Les accès prioritaires ciblés sont les pôles d'attractivités, les zones économiques et établissements publics (bâtiments administratifs, sportifs, culturels, commerces, pôle de transport, hôpitaux, écoles, crèches). La société CECCIAA a été retenue en 2010 pour établir ce diagnostic à Sèvres et Boulogne. Cette société avait déjà établi le diagnostic sur Sèvres en 2003. Le résultat de cette étude permettra de présenter le PAVE en décembre 2011. Le calendrier des travaux prévoit une mise en œuvre avec une planification budgétaire jusqu'en 2015. Sèvres est attachée à ce que des experts terrains soient associés à cette étude. La Ville doit être informée préalablement à toute implantation de places PMR et de nouveau mobilier urbain, par soucis d'harmonisation et de respect des normes définies depuis 2003 (position des poteaux et des bandes podotactiles).

***Tout usager peut adresser un demande ou une question sur la voirie à la communauté d'agglomération par l'intermédiaire du numéro vert : 0800.10.10.21.***

### ***2.2.2. Les aménagements de Voirie.***

- L'Aménagement d'un trottoir et d'un passage piétons rue Ernest Renan en juin 2010
- La création d'un cheminement piéton avenue Léon Journault en juin 2010
- L'Aménagement d'une traversée piétonne rue Lecointre en juillet 2010
- L'Aménagement d'un cheminement piéton avenue de l'Europe en juillet 2010
- L'Aménagement de la rue de la Source en juillet 2010 (cf 2.2.4)

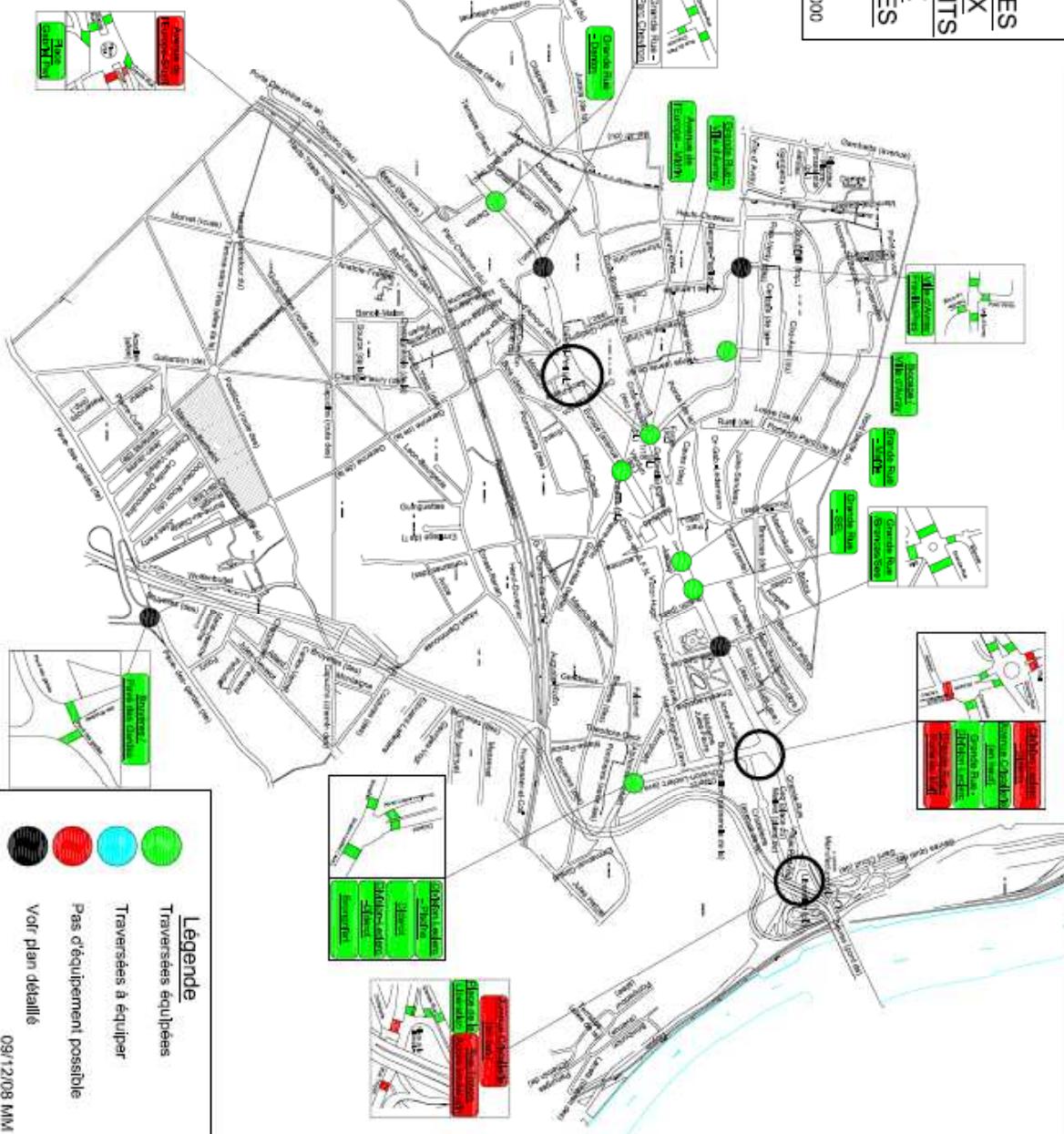
### ***2.2.3 Plan des carrefours équipés de feux pour les non-voyants à Sèvres.***



**PLAN DE SITUATION DES  
CARREFOURS À FEUX  
POUR LES NON-VOYANTS  
SUR LE TERRITOIRE  
DE LA VILLE DE SEVRES**

Communauté d'agglomération Val de Seine

Echelle 1:10000





#### **2.2.4 Réalisation d'une zone de rencontre: Le réaménagement complet de la rue de la Source, pour mise aux normes «PMR».**

Une zone de rencontre a été créée (limitation de la vitesse à 20 km/h) rue de la Source. Il a été nécessaire de résoudre des problèmes techniques contradictoires : tenir compte de l'évacuation des eaux et des seuils des riverains, en évitant lorsque les orages sont importants le risque d'inondation. Le devers maximum d'une rue doit être de 2 %. Cette réalisation représente un budget d'environ 200 000 €, pour une voie d'environ 200 m<sup>2</sup>.

#### **2.3 Le stationnement réservé**

**45 places réservées** aux titulaires d'une carte européenne de stationnement sont disponibles, en surface et dans les parcs de stationnements publics dont le nouveau parc de l'Europe.



Comme cela avait été mentionné en 2009, il est rappelé que la ville s'est engagée en 2009 et 2010 dans un programme de réaménagement significatif de ses parkings en ouvrage, qui a eu des effets temporaires sur le stationnement en surface, il avait été décidé de limiter les créations pendant ces deux années.

**Annexe 1 : Liste des places de stationnement réservées en surface aux personnes handicapées**



**Deux places de stationnement supplémentaires** ont été aménagées: 180 Grande Rue et à l'école Brimborion

**205 disques de stationnement** « deux heures gratuites », valables sur tous les emplacements en surface ont été distribués depuis leurs créations.



## **2.4 Les services de transports collectifs**

### **2.4.1. les transports en commun**

il est rappelé que déjà , certains transports collectifs disponibles sur la commune ont un bon niveau d'accessibilité :

- le tramway t2 est accessible sur les stations « musée de sèvres » et « brimborion ».
- la ligne de bus 171 est accessible, à l'exception de la gare du pont de sèvres
- un arrêt supplémentaire de la ligne 176 a été réaménagé en 2009, à la gare rive gauche.

### **2.4.2 les transports spécialisés**

#### **2.4.2.1 le petit Bus**



La nouvelle communauté Grand Paris Seine Ouest ayant souhaité transférer cette compétence aux communes membres de l'agglomération, en 2010, la commune a repris à sa charge le transport des personnes à mobilité réduite, assuré par l'ADIPH 95.

Le Petit Bus est un mode de transport adapté pour les Sévriens ayant des difficultés à se déplacer et dont l'état de santé ne permet pas d'utiliser les transports publics urbains. Du lundi au samedi, 12 mois par an, il effectue des trajets à la demande pour les besoins de la vie quotidienne : marché, courses, visite chez le médecin... Il propose aussi quelques circuits "spécialisés", en particulier pour les établissements recevant des enfants handicapés (marché, cimetière). Le coût d'un trajet est 1,10 € pour les déplacements sur Sèvres intra-muros, et de 2,20 € pour les communes limitrophes (Chaville, Ville d'Avray, Saint-Cloud...) Il est utilisable sur inscription, auprès du Centre communal d'action sociale .

236 sévriens sont inscrits au Petit Bus de Sèvres.

#### **2.4.2.2 Le PAM 92**



Le Petit Bus est complété par un nouveau service de transport adapté, le PAM 92.

Le Conseil général des Hauts-de-Seine a mis en place le

PAM 92 (Pour Aider à la Mobilité), un service de transport à la demande permettant aux personnes en situation de handicap, résidant sur le territoire des Hauts-de-Seine de se déplacer. Financé en partenariat avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) et le Conseil régional d'Ile-de-France, ce service est géré par le Conseil général. Les premiers déplacements ont commencé le 10 février. En fonction des disponibilités du service, PAM92 peut assurer le transport et l'accompagnement des **personnes handicapées dont le taux d'incapacité est au moins de 80%.** PAM92 est également ouvert aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), **GIR 1 à 4.**

Le PAM92 ne peut pas assurer certains transports tels que les déplacements à destination des établissements spécialisés de type ESAT ou IME . Ce service est ouvert aux personnes domiciliées dans le département des Hauts-de-Seine ne pouvant prendre ni les transports collectifs ni un taxi ordinaire. Il est accessible 7 jours sur 7 toute l'année (sauf le 1er mai), de 6h à minuit. La tarification appliquée est celle définie par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France. Jusqu'au 31 décembre 2010, le tarif usager est de 6 € pour un déplacement s'effectuant à l'intérieur du département (zone 1), 9 € pour un déplacement à destination de Paris, du Val-de-Marne ou de la Seine Saint-Denis (zone 2) et 15 € pour les déplacements à destination de la grande couronne (zone 3). A partir du 1er janvier 2011, la tarification va subir des évolutions

PAM 92 dispose d'un centre de réservation et d'exploitation qui centralise l'ensemble des demandes de déplacements par téléphone, télécopie ou message électronique. Les réservations peuvent s'effectuer par téléphone de 7h à 20h au 0810 0810 92 ou par Internet sur [www.pam92.info](http://www.pam92.info), par mail pam92@keolis.com et par courrier (Pam 92, 12 rue Jean Perrin - 92000 Nanterre).

## 2.5 Cadre Bâti

### 2.5.1 Cadre Bâti – Etablissement recevant du public

La loi de février 2005 a fait de la mise en accessibilité des bâtiments communaux un des enjeux majeurs des années à venir, en fixant un délai de dix ans aux collectivités pour mettre leurs bâtiments aux normes.

La ville de Sèvres a réalisé les diagnostics d'accessibilité de ses 64 bâtiments ou salles municipales. Ils permettent l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de mise en accessibilité.

En 2010, l'école Brimborion a fait l'objet de travaux de mise en accessibilité (place de stationnement, reprise de cheminement, dépose des plots)

En 2011, un budget de 195 000 €TTC sera proposé à cet effet. Le programme de travaux 2011 comprendra notamment la maternelle des Bruyères.

## **2.5.2 Cadre Bâti – Les logements**

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans et des personnes handicapées, qu'elles soient propriétaires, locataires ou encore hébergées gratuitement qu'elles résident dans le parc privé, que celui-ci soit neuf ou ancien, un dispositif d'aide à l'adaptation des logements au grand âge et au handicap a été adopté par la communauté d'agglomération Val de Seine le 13 février 2008. Le 4 décembre 2008, le conseil communautaire a adopté l'extension de ce dispositif aux résidents du parc locatif social.

L'aide est d'un montant de 3 000 euros maximum par logement. Cette aide est complétée par le remboursement de la visite préalable d'un ergothérapeute au domicile de la personne, dans la limite de 250 euros. L'instruction de cette aide est assurée par le Pact-Arim des Hauts-de-Seine. Afin d'assurer une communication autour de l'aide de la communauté d'agglomération, des articles sont parus dans les journaux d'informations municipales et la plaquette d'information a été diffusée auprès des partenaires financeurs et dans les lieux publics (hôtels de ville, mairies de quartiers, clubs seniors,...). En 2009, 9 ménages ont sollicité l'aide de la communauté d'agglomération.

Les aides du Conseil Général des Hauts-de-Seine et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) complète ce dispositif intercommunal. Cette aide, initialement mise en oeuvre à Sèvres et à Boulogne-Billancourt devrait faire l'objet d'une extension aux autres communes de GPSO.



### **3. LES AUTRES ACTIONS (INFORMATION - SENSIBILISATION – ACCOMPAGNEMENT)**

#### ***3.1 Les membres du groupe de travail services, accompagnement et aides humaines***

##### **Elus**

Mme Laurence ROUX-FOUILLET Adjoint au maire délégué Famille, prévention, ville et handicap

Mme Pilar DUCRET Conseiller municipal délégué au handicap

##### **Représentants de l'administration communale**

M. Cédric SIRUGUE Directeur général adjoint chargé des affaires sociales

Mme Valérie MARTEL Référente handicap au CCAS de Sèvres

##### **Expert, représentants d'associations**

Mme Maryannick LE STRAT Expert

Mme Anne-Marie CALLOT Expert

Mme Corinne REBOUD Expert

Mme Michèle DRIOUX Représentante de l'UNAFAM

Mme Paulette PHILIPPIN GEM des Quatre Communes

Mme Carmen ALEXANDRE Présidente du comité Handisport des Hauts-de-Seine

Mme Simone MAZET Association Saint Vincent de Paul

Mme Jeanne JACQUIN Bénévole Croix-Rouge

Mme Marie-Axelle ABADIE Coordinatrice du CLIC Entour'âge

Mme Marie-Renée LORIN Secours catholique

Mme Noria BELLAGRA Expert

### **3.2 Le centre communal d'action sociale**

L'accompagnement constitue un engagement particulier de la Ville de Sèvres. Le CCAS mène une mission d'accueil, d'instruction et d'information auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

En 2010, l'action spécifique au handicap a représenté:

- L'instruction directe de **311 dossiers**

-dont 19 demandes d'AAH

-dont 93 demandes de cartes d'invalidité (comprenant 11 demandes pour les enfants)

-dont 36 demandes de cartes de priorité

-dont 93 demandes de cartes européennes de stationnement...

- 124 rendez-vous individuels ont été réalisés;

- 177 courriels ont été échangés à propos du handicap, dont 95 en direction de la MDPH pour soutenir des démarches administratives

### **3.3 Les familles**

En direction des familles ayant à connaître du handicap, deux actions particulières ont été conduites:

- La construction d'un réseau de solidarité « familles » afin de permettre à des bénévoles de prendre en charge ponctuellement un enfant ayant un handicap pendant le temps périscolaire.
- Le développement d'un groupe de parole pour les parents d'enfants handicapés à la Maison de la Famille depuis février. La Maison de la Famille propose un espace pour échanger autour de l'accompagnement d'un enfant ou d'un adolescent handicapé, autour de la fonction parentale et ses spécificités. Ces rencontres se tiennent le mercredi de 20h30 à 22h30, à raison d'une fois par mois. Une dizaine de famille y participent.

- Les sévriers handicapés ont été intégrés dans le plan canicule

### **3.4 L'insertion professionnelle**



Avec l'aide d'un prestataire extérieur, la Mairie de Sèvres a réalisé, en 2010, un diagnostic sur l'état de l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein de ses effectifs. Cet état des lieux a permis l'ébauche d'actions susceptibles d'être retenues dans le cadre d'une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Aux employeurs publics qui initient la mise en place d'une politique d'emploi des personnes handicapées visant le taux de représentation dans l'effectif de 6 % fixé par la loi, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) propose d'engager une démarche de conventionnement pluriannuel qui permet de définir un plan d'actions favorisant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Compte tenu des actions précédemment engagées dans le domaine du handicap, la Mairie de Sèvres a la possibilité de proposer à cette instance un dossier de convention par mesure dérogatoire alors qu'elle se situe en deçà du seuil d'éligibilité fixé par le FIPHFP.

L'état des lieux a démontré que l'évolution du taux d'emploi des agents en situation de handicap à la Mairie de Sèvres traduit une augmentation sensible particulièrement remarquable entre 2007 et 2010. En moins de quatre ans, le nombre total d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi en raison de leurs handicaps a plus que doublé, passant de 2 emplois à 9, soit un taux évoluant de 0,36% à 1,56 % de l'effectif total.

Le prestataire, missionné pour accompagner la Ville dans la définition d'un tel plan d'actions a réalisé un projet de convention composé de deux éléments:

- d'une part, un diagnostic sur la situation de la collectivité
- et d'autre part, un plan d'actions présenté sous forme de fiches actions. Chacune des 10 fiches actions vise à répondre aux contraintes et aux ambitions de la ville et à mettre en œuvre des mesures en faveur du recrutement et du maintien en emploi des personnes handicapées. Ce programme représente un total de 33 actions concrètes, soit une demande de financement auprès du Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique d'un montant total maximum de 478 629€ TTC sur trois ans.

La ville de Sèvres attend ainsi du FIPHFP qu'il l'appuie dans cet effort d'optimisation de ses ressources . Le 3 février 2011 , le Conseil Municipal a approuvé le projet de dossier de convention entre le FIPHFP et la Mairie de Sèvres qui sera soumis au Comité Local du FIPHFP.

Les actions proposées s'articulent autour des axes suivants :

- La définition d'une organisation et de procédures internes en faveur de l'accompagnement des situations de handicap auprès des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (dispositifs de veille, dispositifs d'alerte, mobilisation des ressources, et organisation de la réponse).
- Le renforcement d'une politique de sensibilisation des agents afin de modifier les représentations autour du handicap. Cet axe passe par un effort accru en matière de formation, de communication et de sensibilisation des agents susceptibles d'être en relation avec des personnes handicapées.
  - Le développement d'une politique de maintien en emploi capable d'augmenter les capacités actuelles de réponse.



La mise en place d'une convention devrait, notamment, confirmer cet élan et amener la ville de Sèvres à un niveau d'emploi proche de la moyenne nationale de mairies de taille comparable (soit un taux supérieur à 4%).Cet effort se traduirait notamment pour les trois années par un objectif de recrutement annuel de 4 agents en situation de handicap reconnue dont des apprentis.

### **3.5 Les activités culturelles et sportives**



Plusieurs événements handisport ont élu domicile à Sèvres. Ainsi le **Challenge régional handisport** de natation s'est déroulé pour la quatrième fois à la piscine de Sèvres, en mai 2010.

A l'école Gambetta, en juin 2010, une découverte du handi-basket a été organisée avec le **Conseil Communal des Jeunes**.

## 4. FICHE DE SYNTHÈSE

### Aides adultes

- 336 personnes titulaires carte d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap)
- 196 personnes titulaires carte européenne de stationnement
- 109 personnes Allocataires AAH
- 45 personnes bénéficiaires de l'allocation compensatrice
- 158 personnes titulaires de la carte de priorité (invalidité <80%)

### Aides enfants

- 23 personnes titulaires carte d'invalidité 80% ou plus (tout type de handicap)
- 52 personnes Allocataires allocation éducation enfant handicapé

### - 311 dossiers instruits directement par le CCAS

dont 19 demandes d'AAH

dont 93 demandes de cartes d'invalidité (comprenant 11 demandes pour les enfants)

dont 36 demandes de cartes de priorité

dont 93 demandes de cartes européennes de stationnement...

- 124 rendez-vous individuels y ont été réalisés;
- 177 courriels sont été adressés à propos du handicap, dont 95 en direction de la MDPH pour soutenir des démarches administratives

### Voirie

- 2011, élaboration du PAVE intercommunal (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)
  - **45 places réservées** aux titulaires d'une carte européenne de stationnement
  - 205 disques de stationnement** « deux heures gratuites », valables sur tous les emplacements en surface
- 
- **236 personnes inscrites au service de le transport** des personnes à mobilité réduite, le Petit Bus de Sèvres.
  - **64 bâtiments ou salles** ayant fait l'objet d'un diagnostic d'accessibilité

## EMPLACEMENT DES PLACES PMR

Imprimé le : 01/02/2011

Page 1 / 5

n° plan : 1	SEVRES	<b>Adresse :</b> 8 AVENUE DE L'EUROPE <b>Remarques :</b> devant la poste	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> COMMERCE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 2	SEVRES	<b>Adresse :</b> 45-47 AVENUE DE L'EUROPE <b>Remarques :</b> sur parking devant supermarché	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> COMMERCE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 3	SEVRES	<b>Adresse :</b> 31 GRANDE RUE <b>Remarques :</b> contre allée devant la pharmacie	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> COMMERCE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 4	SEVRES	<b>Adresse :</b> 141 GRANDE RUE <b>Remarques :</b> sur parking hopital	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> HOPITAL	<b>Mise à jour :</b> 20/07/2010	
n° plan : 5	SEVRES	<b>Adresse :</b> 1-3 RUE DES BOIS <b>Remarques :</b>	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> INCONNUE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 6	SEVRES	<b>Adresse :</b> RUE DE WOLFENBUTTEL <b>Remarques :</b> Tennis	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> TENNIS	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 7	SEVRES	<b>Adresse :</b> 72 GRANDE RUE <b>Remarques :</b>	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> COMMERCE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	

BOULOGNE-BILLANCOURT - CHAVILLE - ISSY-LES-MOULINEAUX - MEUDON - SÈVRES - VANVES - VILLE-D'AVRAY

GRAND PARIS SEINE OUEST - 2, rue de Paris - 92196 Meudon Cedex - Tél. : 01 46 29 55 00 - Fax : 01 46 29 55 10 - gpsy@agglo-gpsy.fr

## EMPLACEMENT DES PLACES PMR

Imprimé le : 01/02/2011

Page 2 / 5

n° plan : 8	SEVRES	<p>Adresse : 47 GRANDE RUE Remarques : Entrée SEL (sèvres Espace Loisir)</p>	<p>Domaine : PU Aérien : OUI Destination : SEL</p>	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 9	SEVRES	<p>Adresse : 18 AVENUE DE LA CRISTALLERIE Remarques :</p>	<p>Domaine : PU Aérien : OUI Destination : INCONNUE</p>	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 10	SEVRES	<p>Adresse : 2 AVENUE DE L'EUROPE Remarques : côté pair, au droit du Square de Verdun, 1ère place avant la rue de l'église</p>	<p>Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE</p>	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 11	SEVRES	<p>Adresse : 25 AVENUE DE L'EUROPE Remarques : devant arrêt du bus à côté du cabinet Kinésthérapie</p>	<p>Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE</p>	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 12	SEVRES	<p>Adresse : 47 GRANDE RUE Remarques : square carrière belleuse</p>	<p>Domaine : PU Aérien : OUI Destination : INCONNUE</p>	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 13	SEVRES	<p>Adresse : PLACE PIERRE BROSSOLETTE Remarques :</p>	<p>Domaine : PU Aérien : OUI Destination : COMMERCE</p>	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 14	SEVRES	<p>Adresse : 4 rue de Saint Cloud Remarques : sur parking sud base nautique</p>	<p>Domaine : PU Aérien : OUI Destination : BASE NAUTIQUE OU T2</p>	Mise à jour : 15/07/2010	

BOULOGNE-BILLANCOURT - CHAVILLE - ISSY-LES-MOULINEAUX - MEUDON - SÈVRES - VANVES - VILLE-D'AVRAY

GRAND PARIS SEINE OUEST - 2, rue de Paris - 92196 Meudon Cedex - Tél. : 01 46 29 55 00 - Fax : 01 46 29 55 10 - gpsy@agglo-gpsy.fr

**EMPLACEMENT DES PLACES PMR**

Imprimé le : 01/02/2011

Page 3 / 5

n° plan :	SEVRES 15	Adresse : 89 GRANDE RUE  Remarques :	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES 16	Adresse : 10 PLACE DE THEATRE  Remarques : (devant magasin de jouet)	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES 17	Adresse : 5 AVENUE DE L'EUROPE  Remarques : devant la Banque Populaire	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES 18	Adresse : 1 avenue Jules Gevelot  Remarques :	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : CENTRE GEVELOT	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES 19	Adresse : 14 route de Gallardon  Remarques : devant parking ecole/commerce	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : COMMERCE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES 20	Adresse : 54 GRANDE RUE  Remarques : parking de la mairie	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : BATIMENT PUBLIC	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan :	SEVRES 21	Adresse : 45 GRANDE RUE  Remarques : devant gymnase des Cent Gardes	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : GYMNASSE	Mise à jour : 15/07/2010	

BOULOGNE-BILLANCOURT - CHAVILLE - ISSY-LES-MOULINEAUX - MEUDON - SÈVRES - VANVES - VILLE-D'AVRAY

GRAND PARIS SEINE OUEST - 2, rue de Paris - 92196 Meudon Cedex - Tél. : 01 46 29 55 00 - Fax : 01 46 29 55 10 - gpsy@agglo-gpsy.fr

## EMPLACEMENT DES PLACES PMR

Imprimé le : 01/02/2011

Page 4 / 5

n° plan : 22	SEVRES	<b>Adresse :</b> 168 GRANDE RUE <b>Remarques :</b> square Montespan	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> COMMERCE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 23	SEVRES	<b>Adresse :</b> 19 rue Diderot <b>Remarques :</b> parking de la piscine, domaine privé de la ville	<b>Domaine :</b> PR <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> PISCINE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 24	SEVRES	<b>Adresse :</b> 19 rue Diderot <b>Remarques :</b> parking de la piscine, domaine privé de la ville	<b>Domaine :</b> PR <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> PISCINE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 25	SEVRES	<b>Adresse :</b> 23 RUE BENOIT MALON <b>Remarques :</b> face au 26 bis	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> INCONNUE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 26	SEVRES	<b>Adresse :</b> 2 Place de la Manufacture Nationale <b>Remarques :</b> sur parking Manufacture	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> MUSEE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 27	SEVRES	<b>Adresse :</b> 2 Place de la Manufacture Nationale <b>Remarques :</b> sur parking Manufacture	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> MUSEE	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	
n° plan : 28	SEVRES	<b>Adresse :</b> 4 rue de Saint Cloud <b>Remarques :</b> sur parking sud base nautique	<b>Domaine :</b> PU <b>Aérien :</b> OUI <b>Destination :</b> BASE NAUTIQUE OU T2	<b>Mise à jour :</b> 15/07/2010	

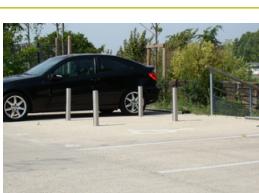
BOULOGNE-BILLANCOURT - CHAVILLE - ISSY-LES-MOULINEAUX - MEUDON - SÈVRES - VANVES - VILLE-D'AVRAY

GRAND PARIS SEINE OUEST - 2, rue de Paris - 92196 Meudon Cedex - Tél. : 01 46 29 55 00 - Fax : 01 46 29 55 10 - gpsy@agglo-gpsy.fr

## EMPLACEMENT DES PLACES PMR

Imprimé le : 01/02/2011

Page 5 / 5

n° plan : 29	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud  Remarques : sur parking sud base nautique	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : BASE NAUTIQUE OU T2	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 30	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud  Remarques : sur parking sud base nautique	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : BASE NAUTIQUE OU T2	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 31	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud  Remarques : sur parking nord base nautique	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : BASE NAUTIQUE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 32	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud  Remarques : sur parking sud base nautique	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : BASE NAUTIQUE OU T2	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 33	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud  Remarques : sur parking nord base nautique	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : BASE NAUTIQUE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 34	SEVRES	Adresse : 4 rue de Saint Cloud  Remarques : sur parking nord base nautique	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : BASE NAUTIQUE	Mise à jour : 15/07/2010	
n° plan : 35	SEVRES	Adresse : 19 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC  Remarques : à l'entrée école brimborion	Domaine : PU  Aérien : OUI  Destination : INCONNUE	Mise à jour : 20/09/2010	

Nombre de places PMR : 35

BOULOGNE-BILLANCOURT - CHAVILLE - ISSY-LES-MOULINEAUX - MEUDON - SÈVRES - VANVES - VILLE-D'AVRAY

GRAND PARIS SEINE OUEST - 2, rue de Paris - 92196 Meudon Cedex - Tél. : 01 46 29 55 00 - Fax : 01 46 29 55 10 - gpsy@agglo-gpsy.fr